

EXTRAIT de la première séance du jeudi 3 mars 2011

*Présidence de Mme Élisabeth Guigou,
vice-présidente*

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

Questions orales sans débat

Suppression d'un BTS au lycée Camille-Claudé de Fourmies

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Pérat, pour exposer sa question, n° 1355, relative à la suppression du BTS « Traitement thermique des matériaux » enseigné à la cité scolaire Camille-Claudé de Fourmies, dans le Nord.

M. Jean-Luc Pérat. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. L'annonce, sans aucune concertation préalable, des suppressions de postes et des fermetures de filières, notamment dans les établissements de l'Avesnois, est inacceptable.

Par ces choix purement comptables, opérés en méconnaissance totale de la réalité locale, c'est l'ensemble d'un territoire en souffrance que vous et vos services traitez avec mépris et menacez d'enterrer définitivement.

Dans ce contexte, et bien que je conteste et réprovoque l'ensemble des fermetures décrétées, c'est la situation particulière du BTS « Traitement thermique des matériaux » de la cité scolaire Camille-Claudé de Fourmies qui remporte la palme de mon incompréhension et de mon indignation.

Il est en effet aberrant de supprimer une filière qui, dans un contexte de chômage endémique – 17 % dans l'Avesnois, ce qui en fait l'arrondissement le plus touché de France –, offre à sa sortie plus d'une proposition ferme d'emploi par élève !

Cette filière professionnelle, la seule de ce type dans le Nord-Pas-de-Calais, est en parfaite adéquation avec les attentes des industries, notamment celles du secteur de la métallurgie, dont l'Avesnois conserve quelques fleurons tels Vallourec, AREVA, Akers, Sambre-et-Meuse ou Dembiermont. Je tiens à votre disposition une liste entière d'entreprises qui plébiscitent le BTS « Traitement thermique » de Fourmies et qui assurent avoir un besoin impérieux de cette formation, tant pour le présent que pour l'avenir.

De même, le partenariat noué autour de ce BTS entre le groupe Agrati, qui exploite les Visseries et Boulonneries de Fourmies, et le lycée Camille-Claudé comporte un ambitieux programme de formation et de recherche-développement en lien avec l'université du Hainaut, ce qui démontre le potentiel de cette filière.

Je veux bien croire que ces éléments aient échappé à votre analyse. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir exiger de Mme le recteur de l'académie de Lille qu'elle me reçoive dans les plus brefs délais, avec les différents partenaires de cette filière, afin que nous puissions ensemble éviter un terrible et impardonnable gâchis. Je souhaite donc, madame la secrétaire d'État, que vous accédiez à cette demande de bon sens.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du ministre de l'éducation nationale sur le projet de suppression du brevet de technicien supérieur « Traitement technique des matériaux » enseigné à la cité scolaire Camille-Claudel de Fourmies. Je veux d'abord vous dire que je ferai en sorte que vous soyez reçu le plus rapidement possible par le recteur.

Comme vous le savez, la carte des formations des sections de technicien supérieur s'élabore dans les conditions similaires à celles qui prévalent pour toute formation professionnelle. Elle relève d'une compétence partagée entre la région et l'État.

Les contrats de plan régional de développement des formations professionnelles, qui sont en cours d'élaboration, constituent le cadre de l'analyse des besoins de formation au regard, d'une part, des perspectives d'emploi dans les différents domaines d'activité, et, d'autre part, de la demande des jeunes, en lien avec les branches professionnelles et les organisations représentatives du monde économique.

Dans de nombreuses régions, particulièrement les régions industrielles comme le Nord-Pas-de-Calais, les formations professionnelles et technologiques du domaine de l'industrie ont vu fondre en dix ans leurs effectifs, d'une part à cause de la démographie scolaire, d'autre part en raison d'une chute de leur attractivité. À titre d'exemple, la série « sciences et techniques industrielles » a vu chuter de plus de 20 % ses effectifs en moins de dix ans.

C'est ce constat qui a amené Luc Chatel à mettre en place à la rentrée prochaine une série renouvelée « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable », ou STI 2D, en phase avec les métiers de l'industrie d'aujourd'hui et de demain. Cette série comportera cinq nouvelles spécialités : architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'information et numérique.

Concernant le BTS « Traitement thermique des matériaux » de la cité scolaire Camille-Claudel, il faut comprendre qu'avec huit élèves au total, dont seulement quatre en premier vœu, il n'était pas envisageable de le conserver en tant que formation sous statut scolaire.

Cependant, le ministre de l'éducation nationale tient à vous assurer que, pour répondre aux besoins des entreprises de la région, le même diplôme restera ouvert dans le lycée par la voie de l'apprentissage. Cette possibilité répond pleinement au souci d'insertion professionnelle dont témoignent les annonces faites par le Président de la République le 1^{er} mars à Bobigny en faveur du développement de l'apprentissage.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Pérat.

M. Jean-Luc Pérat. Nous savons en effet, madame la secrétaire d'État, que la formation doit intégrer le champ de l'apprentissage, mais songez que c'est la seule de ce type dans la région Nord-Pas-de-Calais. En dehors de celle-ci, la plus proche est à Reims !

Aujourd'hui, le potentiel en termes d'emploi est élevé, car les besoins des entreprises sont réels. AREVA, notamment, embauchera dans les prochaines années de 500 à 1 000 personnes. Elle a besoin de personnels formés.

Il me semble important de négocier avec le recteur, car je crois que les services ont traité la question depuis Lille, sans être venus étudier le problème sur le terrain. Or même le MEDEF est prêt à soutenir cette filière en formation initiale ! On sait, en effet, qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des professeurs encadrant l'apprentissage. On risque donc de dévitaliser encore plus la région. En conclusion, je dirai qu'il vaut mieux avoir huit personnes formées trouvant un emploi que huit non formées entrant à Pôle emploi !